
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Corbigny (Nièvre), lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Corbigny (Nièvre), lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 161;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25214_t1_0161_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vos incomparables travaux, de l'assurance de notre attachement au mont Sinaï de la France, de l'offrande de nos vœux sincères pour la prospérité des armes de la République.

Nous reparons cet oubli, citoyens législateurs; nous vous conjurons de rester à votre poste pour terminer la guerre des tyrans du monde pour la paix universelle; nous serons toujours au notre pour surveiller les tentatives des conspirateurs, la malveillance des traîtres, la coupable froideur même des modérés.

Dans la somme immense des abus de tous genres, la Révolution a pris naissance; sur la haine de la royauté, la République a jetté ses fondements indestructibles; par le courage des Republicains, triomphera la cause du genre humain dont les français ont toujours mérités d'être appelés les fils aînés. S. et F. ».

BASTARD (présid.), LAURENT, CHAMPEIGNÉ (secrétaires).

5

L'agent national du district de Châlons-sur-Marne, département de la Marne, écrit à la Convention nationale que les biens nationaux se vendent avec autant de succès que ceux d'émigrés. Il annonce que des maisons des ci-devant chanoines, estimées 147,000 l., ont été vendues, les 4, 5 et 6 prairial, 411,275 l.; et qu'une autre maison, estimée 17,000 l., a été vendue 37,000 l.

Insertion au bulletin (1).

6

L'agent national du district de Corbigny, département de la Nièvre, fait part à la Convention nationale qu'un corps de biens d'émigrés, estimé 44,616 l., a été vendu dans ce district 164,230 l.; et qu'un autre, estimé 7,098 l. et affermé 500 l., a été vendu 55,160 l. Il témoigne son admiration et sa reconnaissance particulière aux législateurs sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

7

Les citoyens composant la société populaire de Corbigny, département de la Nièvre, félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et sur tous ses autres travaux; et lui annoncent qu'ils font hommage à la patrie d'un cavalier monté et équipé, et de 129 livres de salpêtre; que les cloches et les matières d'or et d'argent du

(1) P.V., XL, 136. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t); C. Eg., n° 676; M.U., XLI, 120.

(2) P.V., XL, 137. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t); M.U., XLI, 120.

ci-devant culte ont été envoyées, les premières aux fonderies, et les secondes au creuset national.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Corbigny, 3 prair. II] (2).

Représentans du peuple français,

Nous offrons à la patrie un cavalier monté, équipé et prêt à partir. C'est un jeune républicain plein de courage, la patrie en sera contente. Nous offrons en même tems 129 livres de Salpêtre que nous avons arraché de notre sol malheureusement trop avare de ce sel précieux. Nos dons seroient plus considérables, si nous pouvions les proportionner à notre amour pour la liberté; mais au moins nous avons à nous applaudir d'avoir donné un bon exemple aux communes de notre district qui enfin se mettent en devoir de nous imiter. Nos jeunes enfans font de la charpie pour nos braves soldats, nos femmes nous apportent du linge pour faire des bandes, nos cloches partent pour aller faire des canons, les matières d'or et d'argent ont disparu de notre district pour se rendre à la monnoye; nos prêtres ont disparu aussy: enfin nous nous sommes débarrassé de tout ce qui pouvoit nous corrompre et au dieu des prêtres nous avons substitué avec vous l'Être suprême à qui nous rendons hommage en dépit des apôtres insensés et perfides de l'Athéisme. Nous avons applaudi avec attendrissement au décret qui [a rendu] à l'homme sa dignité, et à l'auteur de la nature le culte digne de lui. Nous allons écrire sur nos portes, sur nos places publiques, que la justice et la probité sont à l'ordre du jour, que pour être bon républicain, il faut être bon pere, bon fils, bon époux et bon citoyen; nous graverons en même tems cette morale sublime et consolante dans le cœur de nos enfans, pourquoi nous consacrons 2 jours d'instruction par décade; nous inspirerons les mêmes principes aux 2 jeunes orphelins que nous avons adoptés pour leur tenir lieu de pere, nous les inscrirons sur les bannieres que nous placerons au dessus de celles qui nous rappellent la fête civique et touchante que nous avons célébrée pour honorer les parents des défenseurs dans notre sein: en un mot nous ne négligerons rien pour faire aimer la révolution et nos représentans.

Vive la république, vive la Convention Nationale!»

[3 signatures illisibles].

8

La commune de Sommerville (3) fait passer à la Convention nationale le détail de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême; elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient terrassés, jusqu'à ce que la République une et indivisible soit assise sur des bases

(1) P.V., XL, 137. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t); Mon., XXI, 66; J. Fr., n° 639; J. Sablier, n° 1399.

(2) C 309, pl. 1204, p. 18.

(3) Meurthe.